

**AVENANT N°2 AU MARCHÉ N° 22T13**  
**RESTAURATION DE LA TOUR CLOCHER DE LA COLLEGIALE ST-THOMAS**  
**LOT 1 - MAÇONNERIE - PIERRE DE TAILLE - SCULPTURE**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le marché public de travaux n° 22T13, lot 1, conclu avec la société H. CHEVALIER pour les travaux de restauration de la tour clocher de la collégiale Saint-Thomas de Cantorbéry, et son avenant n°1,

Considérant, suite aux découvertes faites en cours de chantier, la nécessité de procéder à des travaux supplémentaires, liés à la sécurisation de la nervure de la voûte de la nef Sud, qui ne pouvaient être prévus lors de l'établissement du cahier des charges,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Un avenant n°2 est conclu avec la société H. CHEVALIER, titulaire du lot 1 du marché 22T13 (lot 1 maçonnerie – pierre de taille – sculpture) modifiant le montant du marché.

**Article 2 :**

Le montant de l'avenant s'élève à 18.429,74 €/HT (22.115,69 €/TTC), soit une plus-value de 5,42% (avenant n°1 inclus), portant le montant total du marché à 834.843,38 €/HT (1.001.812,06 €/TTC).

**Article 3 :**

Les autres clauses du contrat restent inchangées.

**Article 4 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 22 mars 2024,

Par délégation du Conseil municipal,  
Le Maire, Virginie DOUAT

**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le site  
Internet de la Commune :

**26 MARS 2024**



Reçus de réception en préfecture  
060216001750-20240322\*DEC2024-29-DE  
Date de télétransmission : 26/03/2024  
Date de réception préfecture : 26/03/2024